

## ▲ Banque islamique : de la propagande à la réalité (3/3)

Et si la banque n'existait pas, faudrait-il l'inventer ?

En désaccord avec le système d'épargne et d'investissement tel qu'il est pratiqué en France aujourd'hui (tant sur le fond que sur la forme), il nous faut réfléchir à des solutions alternatives, plus justes et plus respectueuses de chacun.

Un tel système d'épargne devrait respecter le droit musulman (qui a, entre autres, la vertu de garantir l'équité entre les partenaires), être un moteur positif pour l'environnement économique, social et naturel dans lequel il est développé et s'insérer pleinement dans les cadres que prévoit la loi française pour les entreprises et les associations.

### **Le modèle coopératif, en 10 points :**

Voici les étapes les plus importantes d'un projet de coopérative financière, avec quelques chiffres pour rendre les choses plus concrètes :

- 1) Un groupe de personnes (10 à 15 pour commencer, par exemple) réunissent une partie de leur épargne (disons 50 000 euros en tout). La somme constitue le portefeuille d'investissement de la coopérative.
- 2) Quelques membres du groupe sont choisis pour gérer l'argent réuni. Nous pouvons choisir, dans notre exemple : un juriste, un comptable fiscaliste et un financier.
- 3) Le portefeuille est divisé en 10 bourses de 5 000 euros (ou 5 de 10 000 euros, selon le choix du groupe)
- 4) Les bourses sont investies dans des projets différents : une pharmacie, un restaurant, une entreprise de livraison, une association de soutien scolaire, une salle de sport, ...

Chaque projet a un profil de risque/rentabilité différent : la pharmacie gagne par exemple plus d'argent en hiver, alors que le restaurant exploite sa terrasse et réalise un plus gros chiffre d'affaire en été. L'entreprise de livraison a des clients réguliers et présente un risque d'investissement moindre. Enfin, l'association de soutien scolaire, ne réalise pas de bénéfices (pas chiffrables en euros en tout cas), mais a un impact social positif.

L'allocation du portefeuille est faite en prenant en compte ces différences de risque/rentabilité entre les projets, pour faire en sorte que les pertes potentielles des uns soient compensées par les bénéfices des autres.

- 5) Chaque bourse est investie dans un projet, selon un type de partenariat:

on choisit par exemple de prêter une bourse à l'association de soutien scolaire pour une durée d'un an à un taux 0 (sinon ça ne serait pas un prêt mais une location usuraire...), sur le format Qard (prêt sans intérêts...donc vrai prêt).

On « investit » dans le restaurant en prenant des parts dans le capital de l'entreprise pour une durée d'un an, soit dans le cadre d'une Mousharaka (l'entrepreneur et les investisseurs apportent des capitaux), soit via une Moudaraba (l'entrepreneur apporte son expertise et les investisseurs apportent les capitaux). En contrepartie de notre investissement, nous toucherons une part proportionnelle des bénéfices ou nous assumerons une part proportionnelle des pertes.

Nous sommes donc dans une vraie logique de partenariat et d'entraide économique. L'intérêt (sans mauvais jeu de mot) de la coopérative va dans le même sens que celui des entrepreneurs, et les membres de la coopérative sont également là pour les aider et leur donner notre avis aux entrepreneurs en cas de coup dur : les compétences des membres du groupe (marketing, vente, informatique, comptabilité, mathématiques, droit, ...) sont toujours disponibles pour donner quelques conseils.

6) En fin d'année, un bilan est réalisé des projets auxquels la coopérative a participé :

Projet A :

Somme investie en début d'année: 5 000 euros

Valeur de la part en fin d'année : 5 500 euros

Résultat : un bénéfice de 500 euros

Projet B :

Somme investie en début d'année: 5 000 euros

Valeur de la part en fin d'année : 4 700 euros

Résultat: une perte de 300 euros

...

Projet Z :

Somme investie en début d'année: 5 000 euros

Valeur de la part en fin d'année : 5 000 euros

Bénéfices : 0 euros

En additionnant les gains et les pertes de chaque projet, on aboutit à une valeur totale du portefeuille de 54 000 euros, par exemple, et chaque membre du groupe d'investissement touche une part des bénéfices proportionnelle à ce qu'il a investi (c'est-à-dire que si j'ai investi 5 000 euros, soit 1/10e du capital, je touche 400 euros de dividende, soit 1/10e des bénéfices nets).

7) La Zakat el Mal (2.5% de l'épargne) peut également être incorporée directement dans le système de coopérative et versée à des associations habilitées ou directement aux ayants-droits.

8) Dans notre exemple, les entrepreneurs bénéficiant du financement par la coopérative s'aident les uns les autres par notre intermédiaire sans même s'en rendre compte : les bénéfices de la pharmacie ont par exemple compensé les pertes du restaurant, etc... Par ailleurs, les entrepreneurs qui bénéficient de la coopérative cette année pourront être des investisseurs dans la coopérative dès l'année suivante, et ainsi participer positivement à la dynamique du système.

9) C'est donc un véritable cercle vertueux qui se met en place au fil des investissements :

- les investisseurs sont responsabilisés quant à l'usage qui est fait de leur argent, et ils l'orientent volontairement vers l'entraide de ceux avec qui ils vivent.

- l'ensemble des investisseurs et des entrepreneurs favoriseront davantage les entreprises et associations qui participent au réseau de la coopérative (le restaurateur va à la pharmacie, les élèves du soutien scolaire vont également à la salle de sport, la pharmacie utilise l'entreprise de livraison

pour ses urgences, et ainsi de suite, ...)

- une fois l'étape d'incubation dépassée, la coopérative peut s'agrandir et ainsi élargir le réseau d'entraide économique, tout en servant d'exemple et de support à d'autres coopératives dans d'autres régions, au-delà même de la communauté musulmane...

10) L'existence d'un système économique juste, qui respecte l'environnement, ne laisse personne sur le bord de la route et participe au développement social, fait voler en éclat le modèle capitaliste classique qu'on nous présente malhonnêtement comme étant le seul viable, le seul possible. Réussir à faire vivre une telle initiative, avec l'aide de Dieu (swt) et conformément à l'éthique musulmane, c'est réaliser la démonstration, définitive et sans appel, que le système économique dans lequel on essaie de nous enfermer est bien ce que l'on pensait de lui : une imposture destinée à faire prospérer un petit groupe aux dépens du reste du monde.

En mettant en place ce modèle, on remplace de manière positive la fonction d'épargne et d'investissement que remplit aujourd'hui la banque.

Reste deux fonctions essentielles de la banque qu'il nous faut traiter :

### **Le financement immobilier :**

En dehors du système d'achat + revente avec marge que réalisent les banques islamiques aujourd'hui (et qu'une partie de la communauté musulmane décrit aujourd'hui comme une « solution de contournement » des intérêts bancaires), serait-il possible de trouver une vraie alternative, qui remette en cause à la fois le système des crédits ainsi que l'esprit qui y préside ?

En s'inspirant de l'idée du modèle coopératif, deux solutions semblent sortir du lot (parmi une dizaine de solutions acceptables):

- la musharaka immobilière : 10 personnes achètent un bien immobilier coûtant 100 000 euros en formant une SCI (société civile immobilière). Tous ont des situations personnelles différentes : l'un finit ses études, l'autre travaille mais vit chez ses parents, un autre encore est marié sans enfants et vit dans un studio qu'il loue, etc... et l'un d'entre eux est marié et a déjà des enfants. Il apparaît clair que chacun des membres de la SCI n'a pas besoin d'une maison immédiatement et dispose d'une somme mise de côté. Dans la gestion de cette différence de besoin réside le principe du montage. Dans cet exemple, le couple marié avec enfants est l'accédant à la propriété finale du logement. Au début, il possède 1/10e de la maison + le droit d'y habiter. Chaque année, il rachète une part en respectant un ordre de priorité déterminé par l'évolution des besoins des autres membres. Par exemple, la deuxième année, il rembourse l'autre couple (jusque-là sans enfants) qui vient de fêter une très heureuse nouvelle, al hamdulillah, et qui souhaite maintenant acquérir un bien. Cette même année, le jeune diplômé qui vivait encore chez ses parents, projette de se marier insha Allah et d'avoir des enfants, et ainsi de fonder une famille l'année suivante, etc...

En rachetant une part chaque année, la famille peut ainsi pleinement acquérir le bien en 10 ans, sans qu'aucun intérêt ne soit versé. Le prix de rachat des parts peut être déterminé soit par une moyenne des estimations du bien par des agences chaque année, soit par le recours à un indice immobilier. Ainsi, si la valeur du bien passe à 10 5000 euros après deux ans, il paraît légitime que le prix de rachat de part pour cette même année soit de 10 500 euros. Le versement d'un loyer est également acceptable, dont le « propriétaire en devenir » se re-verserait indirectement une part proportionnelle au nombre de parts déjà acquises dans son logement (la première année 1/10e, puis 2/10e, etc jusqu'à ce que la part de loyer déboursée tombe à zéro l'année où il a fini de racheter toutes les parts).

Ce montage a le mérite de pouvoir être mis en place immédiatement et d'offrir une méthodologie totalement opposée à celle des intérêts bancaires. Il crée un lien social d'entraide entre les membres et leur permet d'utiliser leur épargne positivement, tout en préparant eux-mêmes une possible future accession à la propriété. Un organisme indépendant peut se charger de mettre en relation les membres d'un cercle et de les aider dans les formalités (étalement des rachats de parts, conseil juridique et notarial, etc...). Une coopérative de ce type fonctionne déjà à Toronto, dans un format simplifié, et a financé déjà plusieurs centaines de logement sur ce principe.

- la musharaka en communauté : un groupe de familles formule un projet de vie dans lequel ils souhaitent vivre ensemble. Ils mettent en commun leurs économies pour acheter un terrain (ou un immeuble à réhabiliter) et démarrent le projet.

Une entreprise de construction/travaux est partenaire du projet et accepte, dans une certaine mesure, d'échelonner les paiements qui lui sont dus. La première année, 10 familles investissent et les travaux de gros-œuvre commencent. Les travaux sont organisés en faisant l'un des choix suivants:

- a) On met l'accent sur la rapidité de livraison de l'ensemble des logements. Dans ce cas, les familles acceptent l'idée de rester dans leur logement actuel et d'emménager toutes en même temps 3 à 4 ans plus tard.
- b) On met l'accent sur la rapidité de livraison des logements un par un. Dans ce cas, la (ou les) première(s) famille(s) peut emménager très rapidement (12 à 18 mois plus tard), et ainsi économiser le coût du loyer, puis les autres familles dans les années suivantes, etc. Mais, dans ce cas, la conclusion du projet final est un peu rallongée.

Une série de possibilités se rajoute au projet : terrain de jeu pour les enfants, espace commun avec activités familiales et religieuses, bibliothèque commune, organisation d'une crèche ou d'une école familiale, bref, tout un projet de vie à construire autour du modèle familial musulman et de la mise en commun de compétences jusque-là isolées.

Les islamophobes laïcards pourront crier (voire aboyer) au communautarisme mais, jusqu'à preuve du contraire, les Musulmans font ce qu'ils veulent de leur argent et cette forme de vivre-ensemble n'exclut, à aucun moment, les non-Musulmans, pour peu qu'ils respectent une certaine éthique et un projet de vie.

### **Les services bancaires conventionnels :**

Si nous arrivons à converger vers un système économique où il ne reste aux banques que la gestion des chèques, des cartes de paiement et des virements automatiques, alors nous pourrions considérer, insha Allah, que l'essentiel de la tâche est accomplie. Pour en finir avec elles, si on le souhaite vraiment, on pourra favoriser les échanges d'argent au lieu des moyens de paiement indirects. On convergera alors progressivement vers un système d'économie réelle où la fonction bancaire sera réduite à sa plus simple et plus utile expression : celle d'intermédiation monétaire (transferts internationaux, sécurité des paiements, etc).

L'objectif global, en fait, est celui que propose l'Islam quand il traite des choses matérielles et de la vie d'ici-bas: chercher un équilibre entre le mode de vie que l'on choisit, l'environnement dans lequel on l'accomplit, en gardant bien sûr à l'esprit qu'il n'est qu'un monde matériel, une émulation et une expérience sensorielle destinée à nous éprouver. L'argent et la richesse prennent alors une valeur de moyen.

Nous sommes responsables de la façon dont nous nous le procurons.

Nous sommes responsables de l'usage que nous en faisons.

Or, les prescriptions de l'Islam ayant trait à l'économie, au vivre ensemble et au respect de l'environnement sont les seules qui garantissent à tous et à toutes la sécurité, le bonheur et un horizon de vie durable pour les générations à venir, si « durable » voulait encore dire quelque chose, tant notre statut sur cette terre est précaire, car Dieu (swt), dans sa toute puissance, peut nous en supprimer tout aussi facilement qu'Il nous y a place la première fois. ▲